



REGLEMENT CENISE BARGY ETE

Tous les participants doivent être aptes médicalement à la pratique du sport en compétition pour la discipline courue et avoir l'âge minimum requis selon les critères suivants :

La Cenise Bargy été est ouverte aux personnes âgées au minimum de 16 ans le jour de l'épreuve pour la Course à pied, conformément au règlement FFA "courses hors stade" et au minimum de 15 ans le jour de l'épreuve pour le Vélo et le VTT. Une licence FFA (pour la course à pied), FFC (pour le vélo et le VTT), UFOLEP ou FSGT (avec la mention cyclisme ou athlétisme en compétition) en cours de validité devra être présentée au retrait des dossards.

Les non-licenciés et les titulaires d'autres licences présenteront un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du cyclisme en compétition datant de moins d'un an. Ils ont l'obligation de prendre une assurance journée proposée par le comité d'organisation (2€)

Les mineurs devront de plus présenter une autorisation parentale du type : « Je soussigné(e), (Nom, Prénom)....., père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise l'enfant (Nom, Prénom).....à participer à..... Date et signature.

Article 3

Les concurrents doivent respecter les horaires établis. Des barrages horaires sont mis en place par le directeur de course. Concernant les équipes, le directeur de course fera partir le coéquipier d'un concurrent pas encore arrivé à l'aire de relais au barrage horaire et l'écart de temps entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre sera ajouté au temps total.

Article 4

Tout concurrent en difficulté peut abandonner à son initiative ou être contraint à interrompre sa course par le Comité d'organisation s'il est jugé trop fatigué ou trop inexpérimenté. L'abandon ou la mise hors course se fait à un point de contrôle sauf cas de force majeure et doit impérativement être annoncé à la table de chronométrage.

Article 5

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle.

Article 6

Pour les parcours VTT et cyclisme, le port du casque à coque rigide conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire tant en relais qu'en formule « Triathlon ». Tout concurrent ne possédant pas ce type de matériel se verra interdit de départ. Genouillères et gants conseillés pour le parcours VTT. Pour le parcours de course à pied les bâtons de marche sont autorisés.

Article 7

L'organisation, et seulement l'organisation, se charge d'acheminer à l'aire de change le matériel de change des concurrents individuels dans des caisses numérotées à l'identique des dossards.

Article 8

L'aire de change est réservée aux concurrents individuels. Ces coureurs peuvent bénéficier d'une aide de l'organisation, et seulement de l'organisation, pour le changement de matériel dans l'aire de change.

Article 9

Tout concurrent étant sur le point de se faire doubler ne doit pas gêner celui qui le double.

Article 10

Il est vivement conseillé aux VTTistes et aux Cyclistes d'être en possession d'une bombe anti-crevaisson. Les organisateurs ne peuvent apporter aucune aide à la réparation.

Article 11

Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter lors d'une assistance.

Article 12

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 200 participants.

Article 13

Le dossard et les plaques vélo fournis par l'organisation devront être portés de façon à être visibles pendant toute la durée de la course et remis, en fin d'épreuve, à l'organisation sur l'aire d'arrivée en échange du lot souvenir.

Article 14

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le règlement de l'épreuve pour des raisons de sécurité. En cas de force majeure, il se réserve le droit d'annuler l'épreuve, dans ce cas 50% du montant de l'engagement seront remboursés.

Article 15

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que les décisions du Comité d'Organisation. Le non-respect entraîne la disqualification du compétiteur (et de son équipe) qui ne pourra donc pas être classé.

Les participants seront classés dans les catégories suivantes :

- individuel homme
- individuelle femme
- équipe jeune
- équipe homme (2 ou 3 participants)
- équipe femme (2 ou 3 participants)
- équipe mixte (2 ou 3 participants)

Attention, seul le temps global compte pour le classement général ; les temps intermédiaires ne sont qu'indicatifs et ne sont pas utilisés pour calculer le temps global, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation de la part des participants.

Article 16

Tout concurrent au sein d'une équipe de 2 ou 3 contraint à l'abandon ne peut en aucun cas être remplacé par l'un des membres de son équipe. Tout abandon d'un concurrent entraîne donc l'abandon de son équipe.

Article 17

Aucune modification de la composition des équipes ne peut être effectuée une fois les inscriptions closes le jour de la course et les dossards attribués.

Article 18

Les prix seront remis aux vainqueurs de chaque catégorie au moment de la proclamation des résultats, ils ne pourront en aucun cas être réclamés en cas d'absence sur le podium. Le tirage au sort des lots est réservé exclusivement aux concurrents physiquement présents.

Article 19

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation, sauf si le désistement parvient à l'association Cenise-Bargy – BP 10 74130 Mont-Saxonnex, par lettre recommandée, avant le vendredi 18 Juillet 2014.

Article 20

Les routes n'étant pas fermées à la circulation, les coureurs devront respecter le code de la route et les indications des signaleurs

DROIT A L'IMAGE

En participant à la Cenise Bargy, les concurrents autorisent et acceptent d'être photographiés(es), de participer aux prises de vues, éventuellement sonores, du film et des photos réalisés lors de l'événement, et ce, à titre gracieux.

Les concurrents donnent leur autorisation pour que l'association Cenise Bargy puisse utiliser, exploiter et faire la promotion de toutes ou partie de ces photographies, ces images, dires et commentaires à leur gré, pour des exploitations vidéographiques, Internet, éditions littéraires et tous autres modes et ce, à titre gracieux sans limitation de durée.

Les concurrents donnent leur autorisation pour que l'association Cenise Bargy dispose du droit à l'image collective, individuelle ou privée, concernant leur participation et en ce qui concerne de près ou de loin la Cenise Bargy pour tout usage, tout support, usage commercial ou autres.

PROGRAMME SAMEDI 19 juillet 2014

- **13h 00 – 15h00** : accueil des concurrents à la salle des fêtes de Mont-Saxonnex, vérification des assurances et des licences. Remise des dossards.
- **15 h 30** : Thuet : départ en ligne neutralisé par un quad sur les 800 premiers mètres.
- **17 h 20 – 19 h 00** : arrivée prévue des concurrents.
- **19 h 30** : Repas servi à tous les coureurs à la salle des fêtes du village. Possibilité pour les accompagnateurs d'acheter des tickets repas au prix de 12 €, proclamation des résultats à l'issue.